

**GUIDE DES ÉLUS**

# Guide de l'élu à l'action sociale



Sophie Saramito  
Bernard Saint Germain



**territorial** éditions

# GUIDE DES ÉLUS

## Guide de l' élu à l' action sociale

L' action sociale est aujourd' hui au cœur des préoccupations des collectivités locales. Montée des précarités, vieillissement de la population, difficultés d' accès aux droits, santé mentale, logement, parentalité, transition écologique : les élus sont confrontés à des enjeux sociaux de plus en plus nombreux, complexes et imbriqués.

Comment comprendre les besoins de son territoire ? Quel rôle jouer aux côtés du CCAS ou du CIAS ? Comment construire une politique sociale cohérente, mobiliser les partenaires et développer des réponses adaptées aux habitants ?

Conçu comme un guide d' accompagnement du mandat, cet ouvrage apporte aux élus les repères indispensables pour comprendre l' organisation de l' action sociale locale, maîtriser les compétences et les outils à leur disposition, et identifier les grands défis sociaux des années à venir.

S' appuyant sur de nombreux exemples de terrain, retours d' expérience et initiatives locales, il propose une lecture à la fois pédagogique, concrète et stratégique des politiques sociales territoriales.

Plus qu' un manuel technique, ce guide invite chaque élu à construire un véritable projet social de territoire, au service de la cohésion sociale, de l' accès aux droits et des solidarités locales.



**Sophie Saramito** est ancienne élue locale et régionale, ancienne présidente de CCAS et spécialiste reconnue des politiques sociales territoriales. Formatrice à l' Unccas depuis plus de vingt ans, elle accompagne les collectivités et les acteurs associatifs dans la conduite de leurs projets sociaux.



**Bernard Saint Germain** a été chargé de mission Cohésion sociale à Mairie-conseils – Caisse des Dépôts pendant vingt-cinq ans. Expert des politiques publiques locales, il a accompagné de nombreux élus dans les domaines de l' action sociale, de la jeunesse, de la vie associative et du vieillissement. Il exerce aujourd' hui une activité de conseil en politiques sociales locales.

**GUIDE DES ÉLUS**

# Guide de l'élu à l'action sociale

Sophie Saramito  
Bernard Saint Germain



**territorial** éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 71 36 - Référence TDE 952A

Retrouvez tous nos ouvrages sur [boutique.territorial.fr](http://boutique.territorial.fr)

**Vous souhaitez  
nous contacter  
à propos de votre ouvrage ?**

## C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail** à :  
[service-client-editions@territorial.fr](mailto:service-client-editions@territorial.fr)  
en précisant l'objet de votre demande.  
Pour connaître l'ensemble de nos publications,  
rendez-vous sur notre boutique en ligne  
**boutique.territorial.fr**

### **Avertissement de l'éditeur :**

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter les éditions Territorial.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

 <p><b>DANGER</b> <b>LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</b></p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. <b>CFC</b> 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
--	---



© Groupe Moniteur (Territorial Éditions), Gentilly

ISBN : 978-2-8186-2440-1

ISBN version numérique : 978-2-8186-2441-8

Imprimé par Neoprint, à Bourgoin-Jallieu (38) - Juin 2026

Dépôt légal à parution

# Sommaire

---

## Préface

Luc Carvounas, président de l'Ucccas ..... p.7

Introduction générale..... p.9

## Partie 1

### **Construire une politique locale d'action sociale**

#### Chapitre I

**Prendre ses fonctions d' élu à l' action sociale** ..... p.13

**A - Prendre ses fonctions et sa délégation** ..... p.14

1. L' élu municipal ..... p.14

2. L' élu communautaire ..... p.15

**B - Comprendre la délégation à l' action sociale** ..... p.16

1. Le Code de l' action sociale et des familles ..... p.16

2. L' action sociale ..... p.17

3. Le champ de la délégation à l' action sociale et à la solidarité ..... p.18

**C - Exercer son mandat selon le contexte territorial** ..... p.21

1. Démographie communale et moyens ..... p.21

2. Ruralités, pôles urbains et métropoles ..... p.25

**D - Se positionner dans les instances communales et intercommunales** ..... p.26

1. Les commissions municipales ..... p.26

2. L' adjoint au social et les instances municipales ..... p.27

3. Être vice-président de CCAS ou de CIAS ..... p.27

4. Être délégué communautaire ou non ..... p.29

5. Commission sociale intercommunale et CIAS ..... p.30

**E - Travailler et partager les rôles entre élus et agents** ..... p.32

1. Un principe fondamental : des rôles distincts et complémentaires ..... p.32

2. Comprendre l' organisation administrative : le rôle de l' organigramme ..... p.32

3. La particularité du CCAS ..... p.33

## Chapitre II

### Connaissance de l'action sociale locale et de ses acteurs ..... p.35

#### A - Comprendre l'organisation territoriale de l'action sociale ..... p.36

1. La coordination locale de l'action sociale ..... p.36
2. La coordination locale ..... p.36
3. Les politiques de contractualisation ..... p.38
4. Les facteurs d'inégalités territoriales ..... p.41

#### B - Identifier les acteurs de l'action sociale et leurs rôles ..... p.44

1. L'État et les services de l'État ..... p.44
2. Le département, chef de file de l'action sociale ..... p.45
3. Les organismes de la Sécurité sociale ..... p.47
4. La Mutualité sociale agricole (MSA) ..... p.49
5. L'agence régionale de santé (ARS) et les politiques de santé ..... p.49
6. Le secteur associatif ..... p.50

## Chapitre III

### Construire une politique sociale locale ..... p.53

#### A - Identifier les compétences sociales communales et intercommunales ..... p.53

1. Comprendre la clause de compétence générale ..... p.53
2. Les compétences sociales obligatoires de la commune ..... p.55
3. Les actions sociales facultatives ..... p.55

#### B - Comprendre le rôle du CCAS et du CIAS ..... p.58

1. Le CCAS ..... p.58
2. Le CIAS ..... p.64

#### C - Les étapes pour l'élaboration des politiques publiques ..... p.66

1. La connaissance du territoire : un préalable indispensable ..... p.66
2. Identifier les besoins sociaux : le rôle central de l'ABS ..... p.67
3. Projet social et plan d'action ..... p.68

### Conclusion de la partie 1 ..... p.71

## Partie 2

# Action sociale : les grands sujets pour les dix prochaines années

## Chapitre I

### Les enjeux transversaux de l'action sociale ..... p.75

#### A - Les mutations de la société ..... p.76

1. Intelligence artificielle et action sociale ..... p.76
2. Le rapport au travail ..... p.78
3. Être jeune ..... p.80

#### B - Isolement social et vulnérabilité ..... p.82

1. Repenser les relations sociales avec les publics ..... p.82
2. Aller vers ..... p.85
3. Santé mentale ..... p.87

<b>C - Transition écologique, changement climatique et justice sociale</b> .....	p.91
1. Vieilles voitures et passoires thermiques .....	p.91
2. Revoir les habitudes alimentaires .....	p.91
3. L'accès à l'eau .....	p.92
4. La mobilité .....	p.93
<b>Chapitre II</b>	
<b>Pauvreté, précarités et accès aux droits</b> .....	p.95
<b>A - Travailleurs pauvres et pauvreté en France</b> .....	p.95
<b>B - Vulnérabilité sociale et précarités</b> .....	p.96
1. Précarité énergétique .....	p.97
2. Précarité alimentaire .....	p.97
<b>C - Le non-recours aux droits</b> .....	p.97
<b>D - Politiques publiques locales et lutte contre les précarités</b> .....	p.98
<b>Chapitre III</b>	
<b>Le service public de la petite enfance (SPPE) et le soutien à la parentalité</b> .....	p.101
<b>A - Le service public de la petite enfance (SPPE)</b> .....	p.101
<b>B - Le soutien à la parentalité</b> .....	p.102
<b>Chapitre IV</b>	
<b>Vieillesse et société inclusive</b> .....	p.105
<b>A - Grand âge et absence de politique publique</b> .....	p.105
<b>B - Maintien à domicile : la restructuration des services engagée par l'État</b> .....	p.106
<b>C - Vieillesse et société inclusive : les communes en première ligne</b> .....	p.107
<b>Chapitre V</b>	
<b>Se loger, habiter</b> .....	p.111
<b>A - Un contexte profondément dégradé et partagé</b> .....	p.111
<b>B - Une politique publique de production de logement en berne</b> .....	p.111
<b>C - Le rôle des communes pour participer à l'offre de logement</b> .....	p.112
<b>D - Le logement des personnes vieillissantes</b> .....	p.113
<b>E - Se loger sans s'isoler : habiter le territoire</b> .....	p.115
<b>Conclusion de la partie 2</b> .....	p.119
<b>Conclusion générale</b> .....	p.121
<b>Annexes</b>	
<b>Les associations d'élus : repères et ressources pour l'action sociale</b> .....	p.123



## Préface

---

### **Luc Carvounas, président de l'Uccas**

Agir pour les solidarités, au plus près des territoires, n'a jamais été une mission aussi essentielle.

Dans un contexte marqué par des transitions profondes – sociales, économiques, démographiques –, les attentes de nos concitoyens à l'égard de l'action publique locale sont plus fortes, plus immédiates, mais aussi plus complexes. Face à ces défis, les élus locaux sont en première ligne. Ils incarnent une action sociale de proximité, concrète, humaine, souvent déterminante dans les parcours de vie.

C'est précisément pour les accompagner dans cette responsabilité exigeante que l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en partenariat avec les Éditions Territorial, a souhaité proposer ce guide.

Pensé comme un outil opérationnel et stratégique, ce guide a pour ambition de donner aux élus les clés de compréhension indispensables pour appréhender le rôle, le fonctionnement et les leviers d'action des centres communaux d'action sociale (CCAS) et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS). Il vise également à éclairer les enjeux contemporains de l'action sociale locale : lutte contre les précarités, accompagnement du vieillissement, inclusion des personnes en situation de handicap, accès aux droits, ou encore développement des politiques de l'« aller-vers ».

Ce travail s'appuie sur l'expertise reconnue de Sophie Saramito, autrice de cet ouvrage et formatrice engagée de l'Uccas depuis de nombreuses années. Par sa connaissance fine du fonctionnement des CCAS et CIAS, nourrie par une pratique de terrain et de formation au contact direct des élus et des professionnels, elle propose ici une lecture à la fois rigoureuse, accessible et résolument opérationnelle.

Elle s'est également appuyée sur l'expertise en politique sociale locale de Bernard Saint Germain, et des équipes professionnelles de l'Uccas, dont les travaux, les retours d'expérience et l'ancrage territorial contribuent à enrichir et à consolider les analyses et recommandations proposées dans cet ouvrage.

Mais au-delà des dispositifs et des cadres juridiques, ce guide porte une conviction forte : l'action sociale locale est un pilier de la cohésion républicaine. Elle est ce lien invisible, mais essentiel qui permet à chacun de trouver sa place dans la société.

Les CCAS et CIAS, avec l'engagement quotidien des élus et des professionnels, sont au cœur de cette ambition. Ils constituent des acteurs incontournables des solidarités territoriales, capables d'innover, d'adapter les réponses aux besoins spécifiques de chaque territoire, et de mobiliser les partenaires autour de projets collectifs.

Dans cette perspective, ce guide se veut à la fois un repère et un levier : un repère pour sécuriser et structurer l'action des élus, un levier pour encourager des politiques sociales locales toujours plus ambitieuses, coordonnées et inclusives.

Je formule le vœu qu'il puisse contribuer à renforcer l'engagement de chacune et chacun au service de l'intérêt général, et à faire vivre, partout en France, une action sociale locale à la hauteur des enjeux de notre temps.



**Luc Carvounas**  
*Président de l'Uccas*

A handwritten signature in blue ink that reads "Luc Carvounas" in a cursive style, with a simple blue smiley face drawn below the text.

## Introduction générale

---

S'engager dans un mandat municipal, c'est accepter de se confronter à la réalité du quotidien des habitants. Parmi les délégations, celle de l'action sociale est sans doute l'une des plus exigeantes. Elle place l'élu au cœur des fragilités humaines, des inégalités, mais aussi des dynamiques de solidarité qui font la richesse des territoires.

Dès les premières semaines de mandat, les sollicitations sont nombreuses : demandes d'aide, situations d'urgence, interpellations d'habitants, relations avec les associations, échanges avec les institutions. L'élu découvre alors un champ d'action vaste, complexe, souvent difficile à appréhender dans sa globalité. Qui fait quoi ? Quels sont les leviers d'action de la commune ? Comment se positionner entre urgence sociale et construction d'une politique publique structurée ?

Dans le même temps, les enjeux sociaux évoluent rapidement. Vieillesse de la population, précarisation de certains publics, difficultés d'accès aux droits, isolement, santé mentale, transitions écologique et numérique : autant de défis qui interrogent directement les politiques sociales locales et les réponses à y apporter.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce guide.

Son ambition est d'accompagner les élus – en particulier ceux qui prennent pour la première fois une délégation à l'action sociale – dans la compréhension de leur rôle, de leur environnement et des outils à leur disposition. Il ne s'agit pas d'un ouvrage théorique, mais d'un guide opérationnel, conçu pour éclairer l'action et faciliter la prise de décision.

L'ouvrage propose :

- des repères pour comprendre l'organisation de l'action sociale et les compétences des différents acteurs ;
- des clés pour se positionner en tant qu'élu et exercer pleinement sa délégation ;
- des méthodes pour construire, piloter et faire évoluer une politique sociale locale ;
- des éclairages sur les grands enjeux sociaux qui traverseront les territoires dans les années à venir.

Il peut être lu de manière linéaire, pour acquérir une vision d'ensemble, mais aussi consulté ponctuellement, en fonction des besoins rencontrés au cours du mandat.

Au-delà des dispositifs et des cadres institutionnels, ce guide repose sur une conviction simple : l'action sociale locale est avant tout une affaire de proximité, d'écoute et de coopération ; elle se construit dans le dialogue avec les habitants, les professionnels, les associations et l'ensemble des partenaires du territoire.

Être élu à l'action sociale, c'est à la fois répondre à l'urgence et préparer l'avenir. C'est conjuguer engagement politique, responsabilité humaine et capacité à fédérer. Ce guide a vocation à vous accompagner dans cet équilibre, tout au long de votre mandat.

## Partie 1

---

# **Construire une politique locale d'action sociale**

Lorsque l'on s'engage pour devenir élu dans sa commune, c'est un engagement envers les autres et envers soi-même et ses proches. L'engagement, c'est du temps, beaucoup de temps, et une envie de « faire des choses », « améliorer », « favoriser », « bâtir » avec ferveur.

C'est aussi savoir prendre du recul, prendre le temps de comprendre, de connaître, de construire le récit qui conduira les projets du mandat.

L'élú délégué à l'action sociale porte une mission qui le différencie des autres élus municipaux, car il devra imaginer et construire les politiques sociales locales, et dans un même temps être au fait des situations que lui rapportera chacun des habitants de la commune, chacune des associations œuvrant dans le social.

Il n'agira jamais seul : le social est une compétence qui est partagée par un ensemble d'acteurs, de l'État jusqu'à l'association de quartier. Ce champ d'action est complexe par les sujets à traiter et son nombre d'acteurs. Qui fait quoi, et quelles sont les responsabilités de la commune ? Comment me situer en tant qu'adjoint « délégué au social », vice-président du CCAS ou du CIAS ?

Cette première partie est faite pour tenter de répondre aux multiples questions que se pose l'élú à l'action sociale. Lui apporter des informations nécessaires à la compréhension de ce secteur et de ses enjeux, pouvoir éviter quelques pièges, et surtout lui donner les outils nécessaires à la bonne mise en œuvre de son mandat.

## Chapitre I

---

### **Prendre ses fonctions d' élu à l' action sociale**

Tous les six ans, le renouvellement des mandatures municipales rebat les cartes des représentants élus des conseils municipaux, et, par extension, des conseils des intercommunalités. Ce rythme, relativement court, structure les projets, les réalisations, les politiques publiques destinées à répondre à des attentes, des besoins, mais aussi à des obligations.

D'autres élections locales ont également un impact de proximité important : les élections départementales et régionales. Nous aborderons plus loin le lien entre les compétences de ces collectivités territoriales et le domaine qui nous intéresse : l'action sociale.

Les mandats locaux peuvent être renouvelés sans limitation. Les élus municipaux s'inscrivent ainsi souvent dans la durée, et projettent leurs actions au-delà des six années de la mandature.

L'action sociale, plus encore que d'autres politiques publiques, ne connaît pas de temporalité strictement limitée : elle s'inscrit dans un travail de fond au service de l'intérêt général, qui dépasse le seul temps du mandat.

L'intérêt général, qui « *va au-delà de la somme des intérêts particuliers* », irrigue l'ensemble du droit public et constitue un repère essentiel pour l'action politique locale.

## L'intérêt général : une notion centrale pour l'élu local

L'intérêt général constitue le fondement de l'action publique. Il guide les décisions des élus et irrigue l'ensemble du droit public. Deux approches complémentaires permettent de mieux en comprendre la portée :

- **une conception « institutionnelle »**, souvent associée à la tradition gaulloise : l'intérêt général dépasse la somme des intérêts particuliers. Il suppose une vision d'ensemble, portée par les institutions, au service de la Nation et du bien commun ;
- **une conception « de terrain »**, ancrée dans l'action locale : l'intérêt général se construit dans la proximité, à partir des besoins exprimés par les habitants et des réalités du territoire. Il s'incarne dans des réponses concrètes, collectives et adaptées.

Pour l'élu local, l'intérêt général se situe à la rencontre de ces deux dimensions : porter une vision globale, tout en répondant de manière pragmatique aux besoins du territoire.

Ce chapitre a pour objectif de permettre à l'élu de situer sa fonction et sa délégation dans l'environnement institutionnel local.

Il vise à lui donner des repères pour comprendre :

- son rôle au sein de la commune et de l'intercommunalité ;
- le cadre juridique et organisationnel de l'action sociale ;
- les relations qu'il devra construire avec les autres acteurs (élus, services, partenaires).

Il s'organise en plusieurs temps :

- la prise de fonction et les modalités de la délégation ;
- la définition et le périmètre de l'action sociale ;
- l'impact du contexte territorial sur l'exercice du mandat ;
- le positionnement de l'élu dans les instances communales et intercommunales ;
- les relations entre élus et agents.

L'objectif est d'apporter à l'élu une lecture claire de son environnement afin de lui permettre de trouver sa place et d'exercer pleinement ses responsabilités.

## A - Prendre ses fonctions et sa délégation

La prise de fonction est un moment hautement symbolique. Elle engage celle ou celui qui en est dépositaire à changer de posture. C'est le temps de l'entrée dans la responsabilité politique, une responsabilité qui, d'une certaine façon, traverse chaque instant du mandat, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

### 1. L'élu municipal

La prise de fonction devient effective lors de l'installation du conseil municipal et, plus concrètement lors de l'élection du maire par ce même conseil.

Selon la strate de population de la commune, le nombre d'élus municipaux et le nombre d'adjoints varient. La loi prévoit l'élection, par le conseil municipal, d'une liste d'adjoints proposée par le maire. Cette liste est importante, car elle éclaire la place que les élus seront amenés à occuper dans l'exécutif municipal.

Devenir adjoint n'emporte pas automatiquement une délégation spécifique en fonction du rang attribué dans la liste. En revanche, cela indique que l'adjoint a vocation à recevoir du maire une délégation de fonction<sup>1</sup>. Cette délégation relève du pouvoir du maire, qui en détermine le périmètre dans un domaine relevant des compétences communales<sup>2</sup>. Un conseiller municipal peut se voir confier une délégation de fonction par le maire ; depuis le 27 décembre 2019, la priorité aux adjoints a été supprimée.

Autrement dit, la délégation de fonction donne capacité à gérer des affaires qui restent sous la responsabilité du maire, et donc dans son pouvoir. La délégation de fonction n'est pas en soi une délégation de pouvoir.

La délégation s'exerce sur l'ensemble du territoire communal. Elle doit être donnée par écrit, par arrêté du maire. Ce dernier peut la retirer à tout moment au cours de son mandat. Cette situation se rencontre notamment en cas de désaccords ou de conflits entre l'édile et un élu, adjoint ou conseiller municipal titulaire d'une délégation.

## 2. L'élu communautaire

À l'échelle intercommunale, les modalités sont différentes. Pour devenir élu communautaire, il faut d'abord avoir été désigné comme tel dans le cadre des élections municipales.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, une liste spécifique, figurant sur le même bulletin de vote que la liste municipale, informe les électeurs des candidats appelés à siéger à l'intercommunalité.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la désignation se fait selon le rang, ce qui conduit le plus souvent le maire et/ou le premier adjoint à représenter la commune à l'échelon intercommunal.

On devient donc un élu communautaire suite aux résultats définitifs des élections municipales. Ce statut confère une représentation élective de la commune au sein de l'intercommunalité.

Installée à peu près un mois après les conseils municipaux, l'assemblée communautaire élit son président, puis ses vice-présidents, dans le cadre d'une élection à bulletin secret. Le président élu propose une équipe de vice-présidents souvent représentative des territoires et, souvent également, de certains équilibres politiques. Les candidatures individuelles pour les postes ne manquent pas en général.

Comme pour l'échelon communal, le président de l'intercommunalité peut déléguer une partie de ses fonctions à des vice-présidents ou à des élus communautaires délégués. Les différentes délégations de fonction couvrent les compétences obligatoires et facultatives exercées par l'EPCI.

---

1. La délégation de fonction n'enlève pas sa responsabilité ni sa capacité à décider sur le sujet délégué au délégant, ici le maire : « *La délégation de fonction suppose en effet, entre le maire et son délégué, une relation de confiance permettant d'assurer une bonne administration des affaires communales* », <https://www.herault.gouv.fr>

2. Voir définition de « la clause de compétence générale » communale, Code général des collectivités territoriales, art. L.2121-29.

## B - Comprendre la délégation à l'action sociale

Pour aborder la délégation à l'action sociale et aux solidarités, il faut d'abord rappeler le cadre légal de l'action sociale, puis préciser l'étendue concrète de cette délégation, tant à l'échelon communal qu'intercommunal.

### 1. Le Code de l'action sociale et des familles



#### À consulter

Code de l'action sociale et des familles, parties spécifiques communes, CCAS et CIAS : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006074069/2025-11-04](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074069/2025-11-04)

Section 2 – Communes (Articles L.121-6 à L.121-6-2)

Section 2 – Centre communal ou intercommunal d'action sociale (Articles L.123-4 à L.123-9).

Quand on évoque l'action sociale, on fait référence à un code spécifique : le Code de l'action sociale et des familles (CASF). Créé en 1956 sous l'intitulé « Code de la famille et de l'aide sociale », il s'inscrit dans le contexte des années 1950 qui sonnent le début des Trente Glorieuses avec des évolutions des modes de vie et le progrès social en marche.

La démographie évolue rapidement, l'économie a besoin de main-d'œuvre et fait appel à des travailleurs émigrés, les femmes vont trouver place dans le marché du travail et expriment leurs envies d'émancipation.

La famille est au cœur de ce progrès social : Sécurité sociale et aide sociale sont des leviers majeurs de la société française pour permettre au plus grand nombre de trouver sa voie dans une société tournée résolument vers la consommation !

Mais cette période de progrès social coexiste avec de fortes inégalités, comme en témoignent les appels lancés lors de l'hiver 1954 face à l'insalubrité et au mal-logement.

Le travail social se développe avec pour principales ouvrières les assistantes sociales et les infirmières. De leur côté, les institutions de l'action sociale se structurent : les départements (conseils généraux jusqu'en 2015), les CAF, les MSA pour le secteur agricole.

Il faudra attendre la fin des années 1980 pour que se consolide une véritable action sociale communale autour des centres communaux d'action sociale, venus remplacer les « bureaux d'aide sociale ».

Ainsi nommé « Code de l'action sociale et des familles » en 2000, l'« action sociale » marque le passage d'une logique d'aide à une logique plus large d'intervention, de prévention et d'accompagnement, dans un cadre juridique destiné à protéger à la fois les usagers, les institutions et les professionnels.